

COMMISSARIAT IMPERIAL  
dans les Iles Ioniennes.  
N.º 708.

Corfou le 10 Janvier 1811.

40

LE COMMISSAIRE IMPERIAL dans les Iles Ioniennes.

A Monsieur Feltrio

Directeur de l'École des Beaux Arts

Rome

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous prévenir que le Sénat d'Ionie  
a rendu, le 24 Janvier dernier, un Décret qui ordonne qu'il sera  
tiré de la caisse Générale une somme de Dix huit Cent francs  
en faveur du jeune Pirramano, élève de l'École entretenue à  
Rome pour l'acquisition de sa provision pendant toute l'année 1811.

La somme de la Comptabilité ne pourra pas d'ailleurs

ce Dénoué dans tout son contenu, C'est à dire, de payer par anticipation  
 la s. S<sup>te</sup> de 1800 f. qui ne vint s'être que mensuellement & par douzième,  
 j'ai invité M<sup>r</sup> de Beccour Payeur de l'Isle d'Orléans à Soutenir  
 avec M<sup>r</sup> Allier Payeur de la 30<sup>e</sup> Division Militaire à Rome, pour  
 que Mess<sup>rs</sup> Périssamans, Revisé chaque mois, prend<sup>t</sup> tout le cours de  
 l'année 1812, la s<sup>te</sup> de 180 f., douzième de la Pension annuelle  
 que lui accorde le Gouvernement Turc; Monsieur de Beccour  
 Payeur me mande par sa lettre du 7 de ce mois, qu'il vient s'occire  
 à ce sujet conformément à mes Intentions à son Collègue M<sup>r</sup> Allier,  
 et qu'il ne doute pas que le mode qu'il lui a proposé ne reçoive son  
 exécution.

J'indique de votre côté, Monsieur, vous informez de ce  
 qu'aura décidé à cet égard, le Payeur de Rome, et me faire connaître  
 les obstacles, dans le cas où il y en aurait, auquel je ne presume pas  
 d'insister pour le faire lever promptement.

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous renouveler  
 l'assurance de ma parfaite considération

M<sup>re</sup> L'Empereur  
